

Nombre d'administrateurs : 34  
Nombre de membres en exercice : 33  
  
Nombre de présents : 21  
  
Nombre de représentés : 7  
  
Nombre de votants : 28  
  
Pour : 24  
Contre : 1  
Abstention : 3

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

**EN SA SÉANCE DU 2 JUILLET 2024**

**Objet : Modification de l'article 52 des statuts**

*Vu le code de l'éducation,  
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,  
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,  
Vu l'avis rendu par le conseil des études le 13 juin 2024,  
Vu l'avis rendu par le conseil scientifique le 19 juin 2024,  
Vu les avis rendus par le comité social d'administration les 20 et 28 juin 2024,*

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE, à la majorité absolue des membres en exercice :**

- La modification de l'article 52 des statuts de l'INSA Strasbourg :

Ancienne version :

« \*La direction de la stratégie et de l'amélioration continue

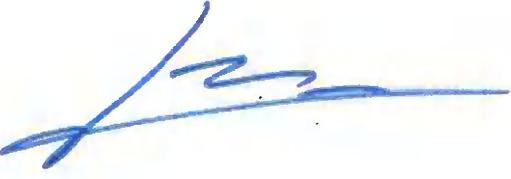
La direction de la stratégie et de l'amélioration continue contribue à l'élaboration de la stratégie de l'établissement et s'assure de la cohérence de sa mise en œuvre. Elle veille à la déclinaison de la stratégie dans le montage des projets de l'établissement. Elle coordonne également les démarches d'amélioration continue de l'école. »

**Nouvelle version :**

« \*La direction de la stratégie

La direction de la stratégie contribue à l'élaboration de la stratégie de l'établissement et s'assure de la cohérence de sa mise en œuvre. Elle veille à la déclinaison de la stratégie dans le montage des projets de l'établissement. »

Pièce jointe : statuts modifiés (article 52)

Acte transmis aux autorités de tutelle le .... <b>05 JUIL. 2024</b>	Fait à Strasbourg, le 2 juillet 2024
Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg
	
Romuald BONÉ	Pierre SCHRUOFFENEGER

Nombre d'administrateurs : 34  
Nombre de membres en exercice : 33  
  
Nombre de présents : 21  
  
Nombre de représentés : 7  
  
Nombre de votants : 28  
  
Pour : 24  
Contre : 1  
Abstention : 3

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

**EN SA SÉANCE DU 2 JUILLET 2024**

**Objet : Modification de l'article 74 du règlement intérieur**

*Vu le code de l'éducation,  
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,  
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,  
Vu l'avis rendu par le conseil des études le 13 juin 2024,  
Vu l'avis rendu par le conseil scientifique le 19 juin 2024,  
Vu les avis rendus par le comité social d'administration les 20 et 28 juin 2024,*

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE :**

- La modification de l'article 74 du règlement intérieur de l'INSA Strasbourg :

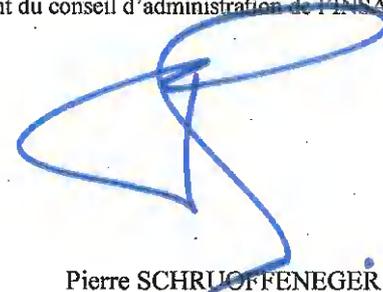
**Ancienne version :**

« L'INSA Strasbourg dispose au regard des statuts en vigueur de trois (3) directions fonctionnelles : la direction de la formation, la direction de la recherche et la direction de la stratégie et de l'amélioration continue. »

**Nouvelle version :**

« L'INSA Strasbourg dispose au regard des statuts en vigueur de trois (3) directions fonctionnelles : la direction de la formation, la direction de la recherche et la direction de la stratégie. »

Pièce jointe : règlement intérieur modifié (article 74)

Acte transmis aux autorités de tutelle le ..... 05 JUIL. 2024	Fait à Strasbourg, le 2 juillet 2024
Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg
	
Romuald BONÉ	Pierre SCHRUFFENEGER

Acte n° 40 / 2024

Nombre d'administrateurs : 34  
Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de présents : 21

Nombre de représentés : 7

Nombre de votants : 28

Pour : 24

Contre : 1

Abstention : 3

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 2 JUILLET 2024

**Objet : Décision de création d'une direction de l'amélioration continue**

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,*

*Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

*Vu l'avis rendu par le conseil des études le 13 juin 2024,*

*Vu l'avis rendu par le conseil scientifique le 19 juin 2024,*

*Vu les avis rendus par le comité social d'administration les 20 et 28 juin 2024,*

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE :**

- La création d'une direction de l'amélioration continue.

**Pièce jointe :** fiche mission directeur / directrice de l'amélioration continue

Acte transmis aux autorités de tutelle le ... <b>05 JUIL. 2024</b>	Fait à Strasbourg, le 2 juillet 2024
Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg
	
Romuald BONÉ	Pierre SCHRUFFENEGGER

Nombre d'administrateurs : 34  
Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de présents : 21

Nombre de représentés : 7

Nombre de votants : 28

Pour : 24

Contre : 1

Abstention : 3

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

**EN SA SÉANCE DU 2 JUILLET 2024**

**Objet : Modification de l'organigramme de l'INSA Strasbourg**

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,*

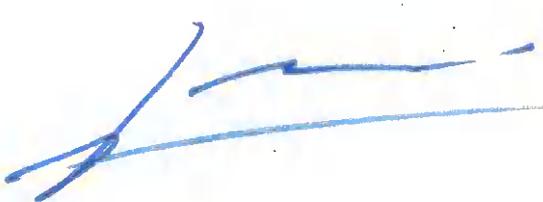
*Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

*Vu les avis rendus par le comité social d'administration les 20 et 28 juin 2024,*

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE :**

- La modification de l'organigramme de l'INSA Strasbourg suite à la scission de la direction de la stratégie et de l'amélioration continue en deux directions.

Pièce jointe : organigramme modifié

<b>05 JUL. 2024</b>	
Acte transmis aux autorités de tutelle le .....	Fait à Strasbourg, le 2 juillet 2024
Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg
	
Romuald BONÉ	Pierre SCHNUOFFENEGER

Nombre d'administrateurs : 34  
Nombre de membres en exercice : 33  
  
Nombre de présents : 21  
  
Nombre de représentés : 7  
  
Nombre de votants : 28  
  
Pour : 28  
Contre : 0  
Abstention : 0

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 2 JUILLET 2024

Objet : Budget rectificatif n° 1 de l'exercice 2024

*Vu les articles R. 719-51 et suivants du code de l'éducation, notamment l'article R. 719-66,  
Vu l'article 175 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,  
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,  
Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget,*

### Article 1 :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les autorisations budgétaires suivantes :

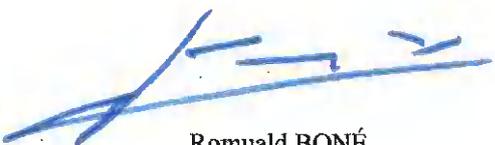
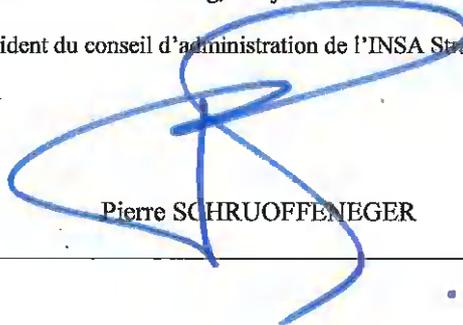
- 267,92 ETPT, dont 192,65 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 75,27 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 33 494 176 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 22 151 920 € personnel
  - 6 442 760 € fonctionnement et intervention
  - 4 899 496 € investissement
- 35 079 179 € de crédits de paiement dont :
  - 22 151 920 € personnel
  - 6 055 619 € fonctionnement et intervention
  - 6 871 640 € investissement
- 30 398 520 € de prévisions de recettes
- 4 680 659 € de solde budgétaire déficitaire

### Article 2 :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les prévisions comptables suivantes :

- 6 159 417 € de variation de trésorerie (prélèvement)
- 1 183 090 € de résultat patrimonial déficitaire
- 613 090 € d'insuffisance d'autofinancement
- 2 962 104 € de variation de fonds de roulement (diminution)

Pièces jointes : tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles

Acte transmis aux autorités de tutelle le ..... <b>05 JUIL. 2024</b>	Fait à Strasbourg, le 2 juillet 2024
Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg
 Romuald BONÉ	 Pierre SCHRUFFENEGER

Acte n° 43 / 2024

Nombre d'administrateurs : 34  
Nombre de membres en exercice : 33  
  
Nombre de présents : 21  
  
Nombre de représentés : 7  
  
Nombre de votants : 28  
  
Pour : 28  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

**EN SA SÉANCE DU 2 JUILLET 2024**

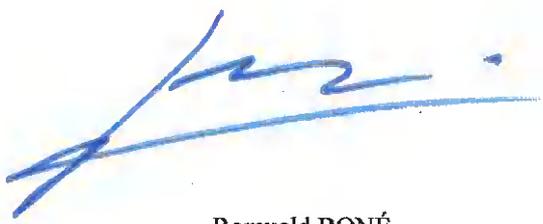
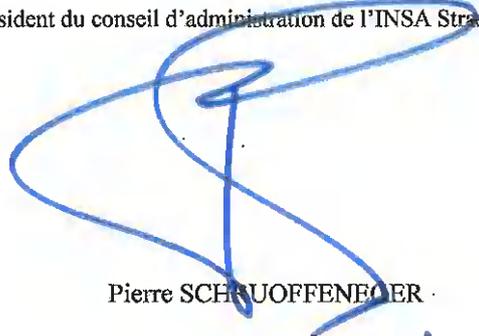
**Objet : Tarifs applicables pour l'année universitaire 2024-2025**

*Vu le code de l'éducation,  
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,  
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :**

- Les tarifs applicables à l'INSA Strasbourg pour l'année universitaire 2024-2025.

**Pièces jointes :** liste des tarifs proposés pour l'année universitaire 2025-2025 (tarifs du centre de formation continue, tarifs plateforme Smis, tarifs reprographie dont département architecture, bibliothèque, cartes étudiants, tarifs borne de recharge véhicules électriques, tarifs journées de la topographie, tarifs des manifestations événementielles INSA Entreprises, tarifs de location des salles)

Acte transmis aux autorités de tutelle le ..... <b>05 JUL. 2024</b>	Fait à Strasbourg, le 2 juillet 2024
Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg
	
Romuald BONÉ	Pierre SCHROFFENBERGER

Acte n° 44 / 2024

Nombre d'administrateurs : 34  
Nombre de membres en exercice : 33  
  
Nombre de présents : 20  
  
Nombre de représentés : 7  
  
Nombre de votants : 27  
  
Pour : 23  
Contre : 0  
Abstention : 4

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

**EN SA SÉANCE DU 2 JUILLET 2024**

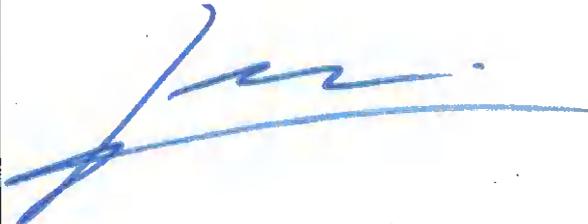
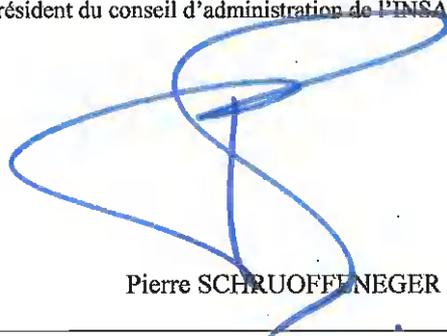
**Objet : Constitution d'un groupement d'intérêt public Groupe INSA**

*Vu le code de l'éducation,  
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,  
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE :**

- La convention constitutive valant statuts du groupement d'intérêt public Groupe INSA.

**Pièce jointe :** convention constitutive valant statuts du GIP Groupe INSA

Acte transmis aux autorités de tutelle le ..... <b>05 JUL. 2024</b>	Fait à Strasbourg, le 2 juillet 2024
Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg
	
Romuald BONÉ	Pierre SCHRUFFENEGER

Acte n° 45 / 2024

Nombre d'administrateurs : 34  
Nombre de membres en exercice : 33  
Nombre de présents : 21  
Nombre de représentés : 7  
Nombre de votants : 28  
Pour : 27  
Contre : 1  
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

**EN SA SÉANCE DU 2 JUILLET 2024**

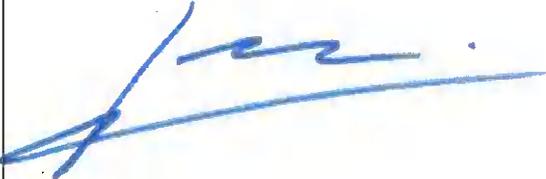
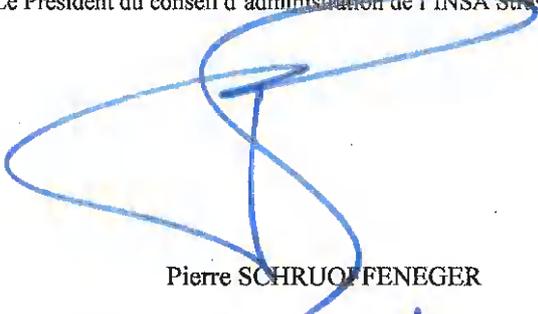
Objet : Grilles de formation 2024-2025

*Vu le code de l'éducation,  
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,  
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,  
Vu les avis rendus par le conseil des études les 13 et 27 juin 2024.*

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE :**

- Les grilles de formation applicables pour l'année universitaire 2024-2025.

Pièces jointes : grilles de formation

Acte transmis aux autorités de tutelle le ..... 05 JUIL. 2024	Fait à Strasbourg, le 2 juillet 2024
Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg
	
Romuald BONÉ	Pierre SCHRUFFENEGER

Acte n° 46 / 2024

Nombre d'administrateurs : 34  
Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de présents : 21

Nombre de représentés : 7

Nombre de votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

**EN SA SÉANCE DU 2 JUILLET 2024**

**Objet : Règlement interne des études et des examens 2024-2025**

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,*

*Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

*Vu l'avis rendu par le conseil des études le 13 juin 2024,*

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :**

- Le règlement interne des études et des examens (RIEE) applicable aux nouveaux entrants 2024-2025 et à tous ceux qui rejoignent la cohorte à la rentrée universitaire 2024, sous réserve de la modification formelle au paragraphe 1.5 : remplacer « étudiants » par « apprenants ».

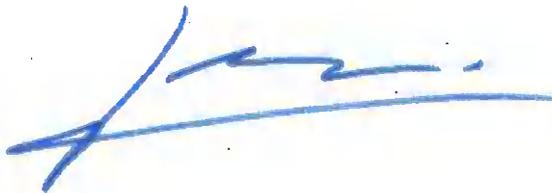
Pièce jointe : RIEE 2024-2025

Acte transmis aux autorités de tutelle le ..... **05 JUIL. 2024**

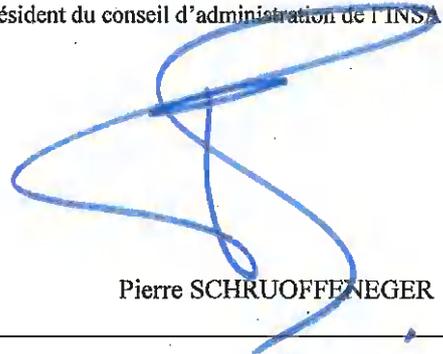
Fait à Strasbourg, le 2 juillet 2024

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ



Pierre SCHRUOFFENEGER

Affichage et mise en ligne le :

**05 JUIL. 2024**

Nombre d'administrateurs : 34  
Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de présents : 21

Nombre de représentés : 7

Nombre de votants : 28

Pour : 22

Contre : 3

Abstention : 3

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 2 JUILLET 2024

**Objet : Composante fonctionnelle (C2) du régime indemnitaire des enseignants-chercheurs et primes pour charges administratifs 2024-2025 - correctif**

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,*

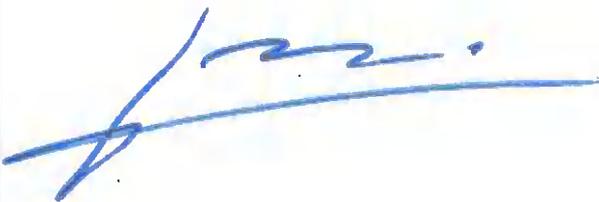
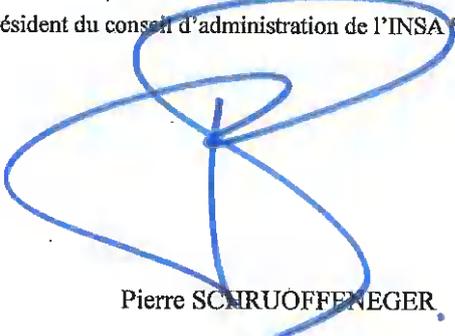
*Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

*Vu les avis rendus par le comité social d'administration les 20 et 28 juin 2024,*

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE :

- Le principe consistant à attribuer des montants identiques aux agents assurant les responsabilités administratives listées dans le document joint, indifféremment du dispositif indemnitaire auquel ils émargent selon leur statut ;
- Les montants figurant dans le document joint portant correctif pour l'année universitaire 2024-2025.

Pièce jointe : composante fonctionnelle (C2) et PCA 2024-2025 - correctif

Acte transmis aux autorités de tutelle le ..... <b>05 JUIL. 2024</b>	Fait à Strasbourg, le 2 juillet 2024
Le Directeur de l'INSA Strasbourg . 	Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg 
Romuald BONÉ	Pierre SCHRUOFFENEGER

Nombre d'administrateurs : 34  
Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de présents : 20

Nombre de représentés : 8

Nombre de votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

**EN SA SÉANCE DU 2 JUILLET 2024**

Objet : Régime d'ouverture / fermeture de l'établissement 2024-2025

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,*

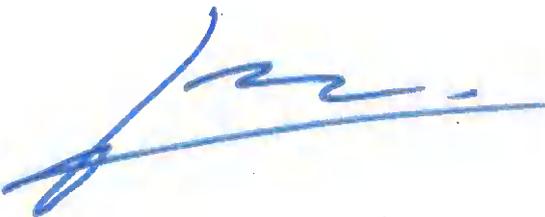
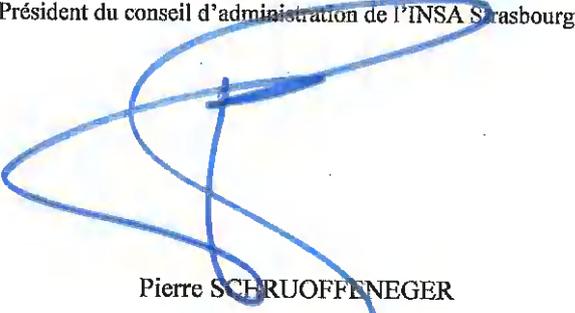
*Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

*Vu l'avis rendu par le comité social d'administration le 20 juin 2024,*

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :**

- Le régime d'ouverture / fermeture de l'INSA Strasbourg pour l'année universitaire 2024-2025.

Pièce jointe : régime d'ouverture / fermeture 2024-2025

Acte transmis aux autorités de tutelle le ..... <b>05 JUIL. 2024</b>	Fait à Strasbourg, le 2 juillet 2024
Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg
	
Romuald BONÉ	Pierre SCHRUFFENEGER

Acte n° 49 / 2024

Nombre d'administrateurs : 34  
Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de présents : 20

Nombre de représentés : 8

Nombre de votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

**EN SA SÉANCE DU 2 JUILLET 2024**

**Objet : Règlement intérieur de la bibliothèque - modifications**

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,*

*Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :**

- Les modifications apportées au règlement intérieur de la bibliothèque de l'INSA Strasbourg.

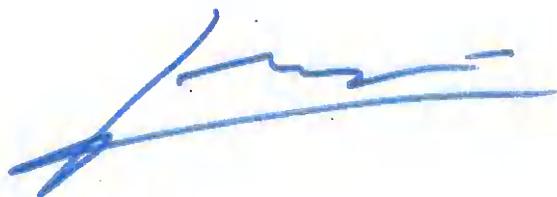
Pièce jointe : règlement intérieur modifié de la bibliothèque

Acte transmis aux autorités de tutelle le ... **05 JUIL. 2024**

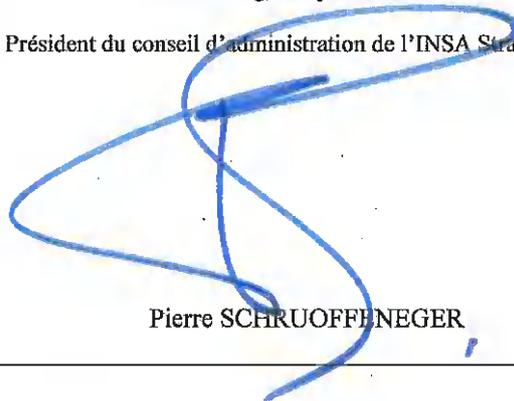
Fait à Strasbourg, le 2 juillet 2024

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ



Pierre SCHRUFFENEGER

Acte n° 50 / 2024

Nombre d'administrateurs : 34  
Nombre de membres en exercice : 33  
  
Nombre de présents : 20  
Nombre de représentés : 8  
  
Nombre de votants : 28  
  
Pour : 28  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

**EN SA SÉANCE DU 2 JUILLET 2024**

**Objet : Labellisation « Bienvenue en France »**

*Vu le code de l'éducation,  
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,  
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :**

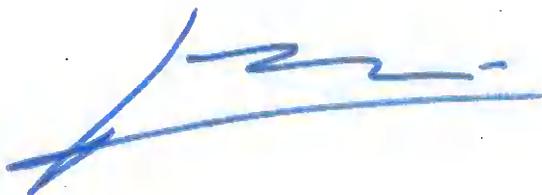
- L'engagement de l'INSA Strasbourg dans la démarche de labellisation « Bienvenue en France ».

Pièce jointe : présentation du label « Bienvenue en France »

Acte transmis aux autorités de tutelle le ..... **05 JUIL. 2024**

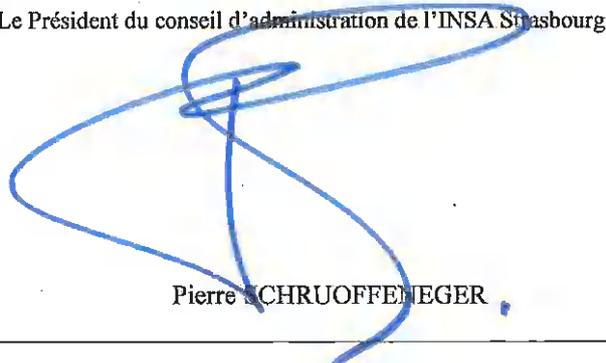
Fait à Strasbourg, le 2 juillet 2024

Le Directeur de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Pierre SCHRUOFFENEGGER

Nombre d'administrateurs : 34  
Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de présents : 20

Nombre de représentés : 8

Nombre de votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### EN SA SÉANCE DU 2 JUILLET 2024

Objet : Antenne de réception

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,*

*Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

*Vu l'avis rendu par la formation spécialisée du comité social d'administration sur le principe de l'installation, en date du 28 novembre 2023,*

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

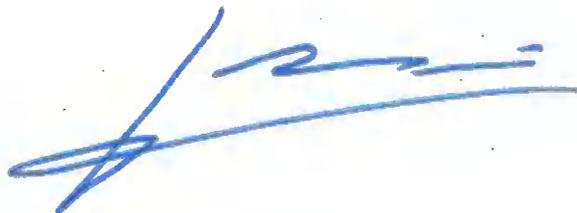
- Suite à manifestation d'intérêt spontanée, l'installation d'une antenne de réception GNSS permanente sur le toit de l'un des bâtiments de l'INSA Strasbourg, en contrepartie d'une redevance d'un montant annuel minimum de 2000 euros (en numéraire ou pour partie en numéraire et pour partie en avantage en nature). Un avis de publicité suite à manifestation d'intérêt sera publié en application du code général de la propriété des personnes publiques.

Pièce jointe : notice de fonctionnement antenne GNSS

Acte transmis aux autorités de tutelle le ..... 05 JUIL. 2024

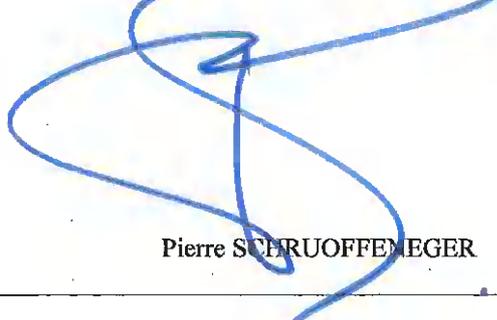
Fait à Strasbourg, le 2 juillet 2024

Le Directeur de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Pierre SCHRUOFFENEGER

Affichage et mise en ligne le :

05 JUIL. 2024

Nombre d'administrateurs : 34  
Nombre de membres en exercice : 33  
  
Nombre de présents : 20  
  
Nombre de représentés : 8  
  
Nombre de votants : 28  
  
Pour : 28  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

**EN SA SÉANCE DU 2 JUILLET 2024**

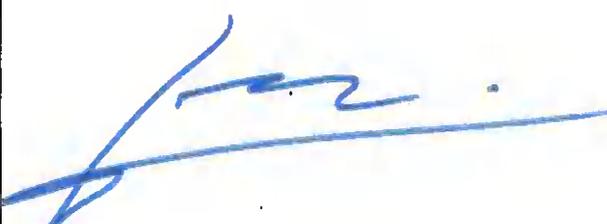
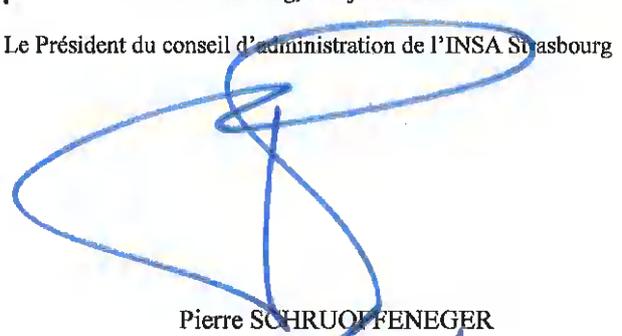
Objet : **Électifs : procédure détaillée**

*Vu le code de l'éducation,  
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,  
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,  
Vu l'avis rendu par le conseil des études le 13 juin 2024,*

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :**

- La procédure de gestion des enseignements électifs.

Pièce jointe : procédure détaillée de gestion des enseignements électifs.

Acte transmis aux autorités de tutelle le ..... <b>05 JUIL 2024</b>	Fait à Strasbourg, le 2 juillet 2024
Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg
	
Romuald BONÉ	Pierre SCHRUFFENEGER

Nombre d'administrateurs : 34  
Nombre de membres en exercice : 33  
Nombre de présents : 20  
Nombre de représentés : 8  
Nombre de votants : 28  
Pour : 28  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

**EN SA SÉANCE DU 2 JUILLET 2024**

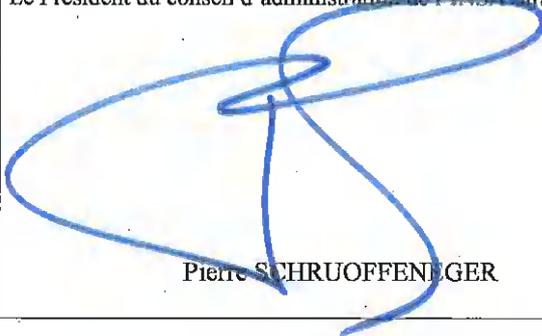
**Objet : Régularisation de la prime fonctionnelle accordée au directeur du Centre Gaston Berger**

*Vu le code de l'éducation,  
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,  
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,  
Vu l'avis rendu par le comité social d'administration le 20 juin 2024,*

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :**

- La proposition de régularisation de la prime fonctionnelle accordée au directeur du Centre Gaston Berger pour la période 2022-2024 conformément au document joint.

Pièce jointe : composante fonctionnelle RIPEC et PCA correctif 2022-2024

Acte transmis aux autorités de tutelle le ..... <b>05 JUIL. 2024</b>	Fait à Strasbourg, le 2 juillet 2024
Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg
	
Romuald BONÉ	Pierre SCHRUOFFENGER

Nombre d'administrateurs : 34  
Nombre de membres en exercice : 33  
Nombre de présents : 20  
Nombre de représentés : 8  
Nombre de votants : 28  
Pour : 28  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

**EN SA SÉANCE DU 2 JUILLET 2024**

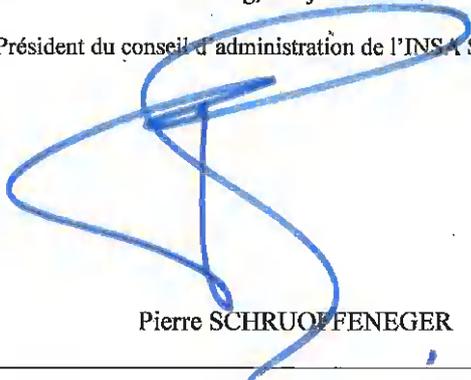
**Objet : Temps de travail des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé – possibilité de travailler 35 heures hebdomadaires**

*Vu le code de l'éducation,  
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,  
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,  
Vu l'avis rendu par le comité social d'administration le 20 juin 2024,*

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :**

- Dans le cadre de l'organisation du temps de travail à l'INSA Strasbourg, la possibilité de travailler 35 heures hebdomadaires avec un nombre de jours de congés réduit à 35,5 (chaque jour est décompté 7 heures).

Pièce jointe : organisation de service des personnels IATSS

Acte transmis aux autorités de tutelle le ..... <b>05 JUIL. 2024</b>	Fait à Strasbourg, le 2 juillet 2024
Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg
	
Romuald BONÉ	Pierre SCHRUEFFENEGER

Nombre d'administrateurs : 34  
Nombre de membres en exercice : 33  
  
Nombre de présents : 20  
  
Nombre de représentés : 8  
  
Nombre de votants : 28  
  
Pour : 28  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

**EN SA SÉANCE DU 2 JUILLET 2024**

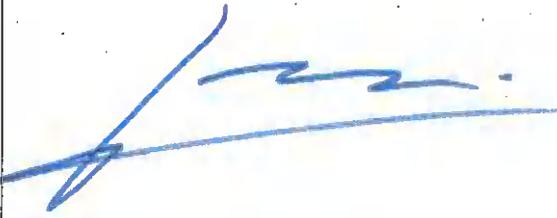
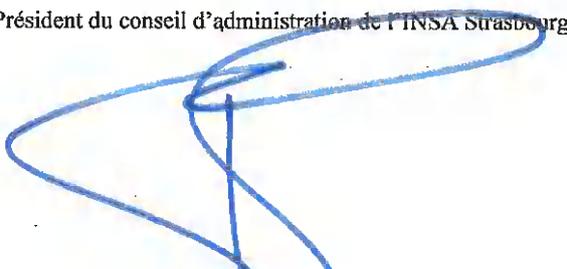
Objet : **Convention de co-accréditation Master « Optique, image, vision, multimédia »**

*Vu le code de l'éducation,  
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,  
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,  
Vu l'avis rendu par le conseil des études le 13 juin 2024,*

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :**

- La conclusion de la convention de co-accréditation Master « Optique, image, vision, multimédia » avec l'Université de Strasbourg.

Pièce jointe : convention de co-accréditation Master « Optique, image, vision, multimédia »

Acte transmis aux autorités de tutelle le ... <b>05 JUIL. 2024</b>	Fait à Strasbourg, le 2 juillet 2024
Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg
	
Romuald BONÉ	Pierre SCHRUOFFENEGER